

PROCÉDURE RECOMMANDÉE POUR LE CLONAGE D'INSTALLATIONS

Étape 1 – Considérations préliminaires

Avant d'entrer toute donnée dans le logiciel de déclaration, il faut tenir compte des éléments suivants et les définir :

- De quel type d'installation s'agit-il (c.-à-d., station de compression, batterie, installation pétrolière, usine à gaz)?
- Quels sont les codes de la Classification type des industries (CTI) et du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour chaque type d'installation?
- Le responsable des renseignements au public et des renseignements techniques sera-t-il le même pour chaque type d'installation?
- Y a-t-il au sein de votre société un coordonnateur qui prépare la déclaration de toutes les installations?
- Y a-t-il un entrepreneur/consultant qui prépare la déclaration pour le compte de votre société?
- Y aura-t-il des périodes de fermeture pour chaque installation, et seront-elles simultanées?
- Un cadre de la société attestera-t-il que la déclaration est la même pour toutes les installations?
- Quelles sont les substances les plus susceptibles d'être déclarées pour chaque type d'installation?

Étape 2 – Enregistrement des renseignements généraux sur l'installation

Après avoir défini les renseignements susmentionnés pour chaque type d'installation pour laquelle vous produirez une déclaration, ouvrez le logiciel de déclaration 2003; dans le « Menu principal », choisissez le menu « Examiner/Entrer/Modifier les données ». Lorsque l'écran suivant apparaît, choisissez la fonction « Installations déclarantes » et sélectionnez le bouton « AJOUTER » une nouvelle installation. Une déclaration vierge apparaîtra et vous pourrez commencer à entrer les renseignements relatifs à l'installation. En tenant compte des questions de l'étape 1, inscrivez les renseignements que vous désirez appliquer à d'autres installations lors du processus de clonage. Dans certains cas, il peut s'agir de renseignements concernant une installation existante, ou encore une installation fictive que vous utiliserez pour optimiser la quantité d'informations que vous appliquerez ensuite aux installations clonées.

Nota : Si vous avez produit une déclaration pour 2002 et que vous avez entré vos données dans le logiciel de déclaration de 2003, vous pouvez cloner toute installation dont les données ont été entrées.

Enregistrez une déclaration complète comprenant le maximum de renseignements génériques, y compris toutes les substances possibles. Il est plus facile de supprimer ou de modifier des renseignements ou des substances que d'entrer les données à nouveau ou d'ajouter des substances.

Les champs suivants sont obligatoires et doivent être remplis avant le clonage d'une installation :

- Numéro d'identité à l'INRP ou numéro d'identité temporaire
- Province

Il est recommandé d'inscrire le plus de renseignements possible sur l'écran n° 1 afin de réduire le nombre de données à enregistrer.

Le champ « Province » ne peut plus être modifié lorsqu'il a été enregistré dans le logiciel et que vous vous trouvez sur l'écran n° 2.

Si vous êtes propriétaire du même type d'installation dans une province différente, vous pouvez cloner une installation et modifier le champ « Province » sur l'écran « Clonage ». **Il s'agit du seul endroit où vous pouvez modifier le choix de la province.** Vous aurez ensuite des déclarations principales pour différentes provinces.

***Nota :* Vous ne pouvez pas modifier la province à même la déclaration sur l'installation; vous devez le faire avant, comme cela est indiqué plus haut, ou vous devez effacer la déclaration de l'écran de la liste des installations et enregistrer les renseignements à nouveau.**

Étape 3 – Enregistrement de l'information générique sur les substances

Après avoir enregistré tous les renseignements relatifs à l'installation, sauvegardez vos données et retourner à l'écran « Examiner/Entrer/Modifier ». Sur cet écran, sélectionnez le bouton « Substances déclarées », puis « Ajouter » toutes les substances et les données pertinentes que vous souhaitez cloner pour ce type d'installation.

Rappelez-vous qu'il est plus facile d'entrer davantage de renseignements et de substances et de les supprimer que d'en inscrire un minimum et de devoir entrer un nombre important de données.

Étape 4 – Vérification des erreurs avant le clonage (facultatif)

Lorsque vous avez fini de remplir votre déclaration générique/principale, retournez au « Menu principal » et sélectionnez le bouton « Vérifier les erreurs/Créer un fichier d'exportation ». Utilisez la fonction de vérification des erreurs pour vous assurer que vous n'avez pas oublié un champ à remplir avant de cloner la déclaration.

Étape 5 – Clonage des installations et de l'information sur les substances

Lorsque vous êtes satisfaits des renseignements enregistrés, retournez à l'écran du menu « Examiner/Entrer/Modifier » les données; sélectionnez le bouton « Installations déclarantes ». Dans la liste des installations, choisissez l'installation à cloner et cliquez sur le bouton « Cloner ». On vous demandera de fournir des renseignements précis au

sujet de l'installation (cette fonction n'est utile que lorsqu'il n'y a qu'une installation à cloner, sinon ignorez cette demande) et combien de fois vous désirez cloner l'installation. Effectuez les modifications appropriées, entrez combien de fois vous voulez cloner l'installation (pour un maximum de 99 fois) et attendez la fin du processus de clonage.

Étape 6 – Modification des renseignements relatifs aux installations et aux substances

Après le clonage, vous devrez ouvrir le dossier de chaque installation à partir de l'écran de la liste des installations et entrer l'information dans les champs qui ont été copiés ou laissés vierges dans la « déclaration générique/principale » (p. ex., nom et adresse de l'installation, ville, code postal s'il ne s'agit pas d'une adresse rurale).

Les fonctions « copier » et « coller » normales de Windows sont compatibles avec le logiciel. Afin de réduire au minimum l'entrée de données additionnelles, nous vous recommandons de préparer les renseignements à l'avance avec un logiciel comme Excel, Word ou Access et d'ouvrir le fichier dans lequel vous aurez préparé ces renseignements en même temps que le logiciel de déclaration, puis de copier et de coller les données d'un endroit à l'autre. Pour les trois premiers écrans du logiciel de déclaration, les champs se présentent dans l'ordre suivant :

Écran n° 1

- Numéro d'entreprise (obligatoire)
- Raison sociale de la société (obligatoire)
- Nom de l'installation (facultatif)
- Ligne d'adresse 1 (obligatoire)
- Ligne d'adresse 2 (facultatif)
- Ville (obligatoire)
- Code postal (obligatoire s'il ne s'agit pas d'une adresse rurale)

Écran n° 2

- Prénom du responsable des renseignements au public (facultatif)
- Nom du responsable des renseignements au public (facultatif)
- Position (facultatif)
- Numéro de téléphone (facultatif)
- Poste (facultatif)
- Numéro de télécopieur (facultatif)
- Adresse de courriel (facultatif)

Écran n° 3

- Prénom du responsable des renseignements techniques (obligatoire)
- Nom du responsable des renseignements techniques (obligatoire)
- Titre (obligatoire)
- Numéro de téléphone (obligatoire)
- Poste (obligatoire)
- Numéro de télécopieur (facultatif)

- Adresse de courriel (facultatif)

Il est possible que des modifications puissent être apportées aux autres écrans pour les installations. Lorsque vous aurez fourni tous les renseignements concernant les installations, affichez l'écran de la liste des substances et commencez à modifier l'information sur les substances qui a été clonée.

Conseil pour la modification : Utilisez le bouton « Aller à un écran » à partir de la déclaration d'installations ou de substances. Tous les champs liés à une page donnée seront affichés; vous n'avez qu'à utiliser les touches fléchées pour localiser les champs où se trouve l'information à modifier. Cliquez sur le bouton « Numéro d'écran » qui se trouve à gauche des descriptions de champs et le logiciel affichera immédiatement l'écran demandé sans que vous soyez obligé de faire défiler toutes les pages du logiciel une à une.

Étape 7 – Vérification des erreurs pour les renseignements mis à jour et exportation des données

Lorsque tous les renseignements ont été mis à jour, retournez au « Menu principal » et sélectionnez le bouton « Vérifier les erreurs/Créer un fichier d'exportation ». Utilisez la fonction « Vérifier les erreurs ».

Toute erreur identifiée doit être corrigée et vous devrez utiliser à nouveau la fonction « Vérifier les erreurs » avant de créer un fichier d'exportation. Des « avertissements » peuvent figurer dans votre rapport d'erreur; cela vous indique que certains éléments ont été entrés en double ou qu'il y a des rejets ou des éliminations anormalement élevés. Ces avertissements n'empêcheront pas la création du fichier d'exportation.

Lorsque le message « **Aucune erreur découverte** » apparaît, retournez à l'écran précédent et sélectionnez le bouton « Créer un fichier d'exportation ». Choisissez un programme dans le menu déroulant, puis « Continuer ». « Continuer » jusqu'à ce que vous ayez dépassé la page « Liste-synthèse des installations/substances » et sélectionnez la destination d'exportation pour le transfert de votre fichier. Le répertoire par défaut du programme est C:\Programmes\NPRI-INRP\EDR2003\Exports. Il est recommandé d'utiliser le répertoire par défaut pour sauvegarder votre fichier d'exportation.

Étape 8 – Envoi de la déclaration à l'INRP

Faites parvenir le fichier EXPO_EC.mdb ainsi que l'attestation signée à votre bureau régional d'Environnement Canada par :

1. Internet
2. Courriel
3. Postes Canada / messagerie

TOUTES LES DÉCLARATIONS DOIVENT PORTER

Le 20 février 2004

UN CACHET DE LA POSTE APPLIQUÉ
AU PLUS TARD LE
1^{ER} JUIN 2004